

## AVIS MUNICIPAL

Le Maire, Monsieur ROHMER, représentant de la commune de ROSSFELD,

Après recherches et faute de documents suffisants concernant l'historique du cimetière,

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures jugées utiles et opportunes pour maintenir l'ordre matériel, la sécurité et la décence dans le cimetière communal,

INFORME :

Les titulaires de concession ainsi que leurs parents ou ayants droit, par les moyens ordinaires d'affichage, qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été engagée dans le cimetière communal.

Cette procédure de constat de l'état d'abandon des sépultures qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans a eu lieu

Le Lundi 29 Juin 2015 à 20h00  
Mairie de Rossfeld

Listes des sépultures étant visible en Mairie et au cimetière.

Toute personne désireuse de conserver ses droits sur une ou plusieurs tombes, peut par simple remise en état, arrêter la procédure engagée.

Faute de quoi, la commune reprendra ces emplacements conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur.

Le maire et ses adjoints invitent les descendants ou successeurs des concessionnaires à se présenter au cimetière ou se faire représenter par un mandataire dûment autorisé.